

Virginie TELLENNE dite Frigide Barjot
Présidente de L'Avenir pour Tous (LAVT)
9, rue du Dr Finlay
75015 PARIS

Lettre recommandée avec accusé réception

M. Jean HORNAIN
Directeur de la publication
Le Parisien
25 avenue Michelet
93408 Saint Ouen cedex

Paris, le vendredi 7 novembre 2014

Objet : Droit de réponse

Monsieur le Directeur de la Publication,

Dans un article publié ce mardi 4 novembre 2014 intitulé « *Frigide Barjot à la porte de sa HLM mais pas à la rue* », votre journal laisse croire aux lecteurs du Parisien que je vivais dans un immeuble HLM de « VIP », pour un loyer très modeste (2 850 € par mois) disposant d'une « *somptueuse terrasse* » et que « *multipropriétaire* » j'aurais pu sans problème me reloger. L'article ajoute que des militants « en talon haut et veste de costume » seraient venus m'aider à déménager.

Dans un article publié le lendemain mercredi 5 novembre 2014 intitulé « *Expulsée, Frigide Barjot avait laissé ses lapins dans son duplex* », votre journal explique que dans cet appartement de 173 m², j'aurais laissé mes animaux familiers seuls toute une nuit, une fois que l'huissier a posé les portes anti-squat.

Ces deux articles comportent plus de 5 000 signes, espaces compris.

Je m'estime discréditée par cette présentation déformée de la réalité. C'est pourquoi je vous demande en vertu de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 d'insérer dans les conditions de parution prévues au deuxième alinéa de cet article, à la même place et dans les mêmes caractères, la réponse suivante :

« REPONSE DE VIRGINIE TELLENNE, DITE FRIGIDE BARJOT,

Mon mari, Bruno TELLENNE, dit Basile de KOCH, louait depuis 1983 un appartement au 5^{ème} étage du 51 rue de la Fédération, appartement appartenant à la RIVP. En 1985, la RIVP l'avait autorisé à y domicilier sa société Jalons. En 1994, à notre mariage, la RIVP m'a loué un autre appartement situé au 4^{ème} étage du bâtiment A, pour que notre couple y réside, mon mari écrivant dans son appartement de jeune homme. En 2000, en raison de la naissance de notre deuxième enfant, la RIVP a autorisé mon mari à échanger son appartement du 5^{ème} étage contre un appartement plus grand, toujours au 5^{ème} étage mais situé dans le bâtiment A, juste au-dessus de l'appartement du 4^{ème} étage. La RIVP nous a alors permis de réunir les deux surfaces. Je précise que je n'ai jamais été pistonnée pour avoir cet échange : j'avais été

aimablement prévenue par la précédente locataire qui s'en allait de faire une « demande d'échange » auprès de la RIVP. Cette demande a été acceptée. La domiciliation de notre société Jalons, acceptée en 1985, n'avait jamais posé de problème à la RIVP jusqu'à ce qu'en 2013, je co-fonde La Manif Pour Tous et prenne la tête du massif mouvement de défense de la filiation et de la procréation biologiques.

L'appartement que je louais avec mon mari n'est pas un HLM ni même un logement social, mais un appartement « intermédiaire » (catégorie ILN c'est-à-dire à «Immeuble à Loyer Normal). Le loyer n'était pas de 2 850 € mais de 3 520 € charges et parking compris. Je précise que notre revenu fiscal de référence pour 2011 était de 56 837 € (4 736 € par mois), de 59 584 en 2012 (4 965 € par mois) et 54 900 € (4 575 € par mois) en 2013 en sorte que nous remplissions parfaitement les conditions pour bénéficier d'un appartement du parc « intermédiaire ».

La surface de notre appartement n'était pas de 173 m2 mais de 120 m2 habitables plus 50 m2 au titre de plusieurs balcons et une terrasse. Ces terrasses qui n'étaient en rien somptueuses, donnaient non sur les toits de Paris ni la Tour Eiffel mais sur les vis-à-vis de la rue de la Fédération. L'appartement en lui-même, situé dans un ensemble des années 1980, n'était pas de standing, mais suffisamment confortable pour nous permettre de passer 20 années paisibles et laborieuses, avec nos deux enfants (13 et 16 ans).

Le 10 juin 2013, trois semaines à peine après la dernière grande manifestation du 26 mai 2013, alors que j'étais exclue de la direction de la Manif pour Tous pour changement de ligne politique, devenue opposée aux droits d'union des couples homosexuels, la RIVP nous a assignés en résiliation du bail de notre appartement. Se fondant sur une prétendue sous-location commerciale à la sté JALONS, elle a obtenu satisfaction auprès du juge. En dépit de l'appel que nous avons interjeté, la RIVP, qui pourtant est un bailleur « social », a exigé notre expulsion nonobstant appel.

La difficulté pour nous reloger tient à la faiblesse de nos revenus : nous ne trouvons pas à louer. La seule solution pour nous a été d'acheter dans le quartier un appartement de 106 m2 au 7^{ème} étage d'une barre des années 1960, avec vue sur le siège désaffecté de la DST. Pour ce faire, j'ai vendu les biens dont j'ai hérité à la mort de mes deux parents (un studio et un petit trois pièces). Pour compléter, les banques ne voulant pas nous prêter, j'ai bénéficié du prêt providentiel de plusieurs manifestants révoltés par notre sort.

Tout ceci a retardé le déménagement de 30 ans de vie. Je démens formellement avoir laissé mes deux lapins et mon chat seuls toute une nuit, mais seulement le temps d'exécuter ce à quoi je m'étais engagée la veille : rendre compte au petit matin et au commissariat de l'avancement du déménagement. Pour prouver ma bonne foi alors qu'il restait quelques heures d'enlèvements, j'ai remis les clés au commissaire, convaincue par lui que l'huissier de la RIVP nous laisserait la journée pour finir. Ce fut loin d'être le cas, l'huissier étant aussitôt entré dans l'appartement pour en condamner les portes, tandis que nous attendions sagement son appel annoncé par le commissaire. L'huissier a donc bien trouvé les animaux restés seuls, mais seulement de 8h30 à 9h45, heure de notre retour ! Alors, nous avons tous été obligés de déguerpir – parents, enfants et animaux – expulsés devant huissier par la pause de portes anti-squat, ce mercredi 29 octobre à 13 heures. Tous ensemble, nous avons dormi le soir-même dans un meublé, les enfants traumatisés par le choc de l'expulsion ne souhaitant pas se séparer de leurs compagnons d'infortune. Le lendemain, les animaux ont été confiés à une amie qui les garde au calme pour la fin du déménagement. Ce sont des amis et des sympathisants tout simples, en basquets et en chemise, qui sont venus m'aider lorsque la

RIVP a rouvert les portes anti-squat ce lundi à 8h, les déménageurs n'étant pas convocables à merci.

Je déplore la présentation tendancieuse qui a été faite de cette réalité et l'absence de toute modération dans les propos quant à un jugement et une expulsion présentés depuis un an comme définitifs alors qu'une procédure est en cours devant la Cour d'appel de PARIS : ces relations partiales décrédibilisent l'action que je mène au nom d'une majorité déterminée de français de toutes conditions. Notre seul but a toujours été le retour à la filiation biologique, dans le respect de l'égalité des couples, quelque soit leur orientation. Plus les attaques pleuvront, plus elles augmenteront notre détermination à réformer la filiation».

Veillez agréer, Monsieur le Directeur de la Publication, l'expression de mes salutations distinguées.

Virginie TELLENNE, alias Frigide BARJOT
Présidente de l'Avenir pour Tous